APPEL À PROJETS
ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2022
MAIRIE DE TOULOUSE

Communiquer auprès des jeunes en vue de réduire factuellement les violences sexistes et sexuelles, subies par les jeunes femmes, dans un contexte festif

CONTEXTE p : 2 à 4

AXES DES PROJETS ET RÉSULTATS ATTENDUS p : 5

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS p : 5

DOSSIER DE CANDIDATURE p : 6 à 9

ATTESTATION SUR L'HONNEUR p : 10

MODALITÉS D'ENVOI p : 11

CONTEXTE

1- Le cadre juridique

Les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes par la mise en œuvre de politiques publiques au plus près des citoyennes et des citoyens. L'élaboration et le déploiement de ces politiques locales, en cohérence avec leur connaissance des spécificités des territoires, constituent un véritable levier d'action publique en faveur de l'égalité.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, première loi globale, réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour atteindre une égalité effective.

2- Une situation alarmante : les agissements sexistes et sexuels, les agressions sexuelles et les viols subis par les jeunes filles, dans un contexte festif

Le sujet des violences sexuelles et sexistes est au cœur des préoccupations de notre société. Les jeunes : lycéennes, lycéens, étudiants, étudiantes, en situation d'emploi ou non, partagent, au sein de mêmes espaces : établissements scolaires, campus, équipements sportifs, sites festifs... une vie riche, intense où peuvent s'immiscer des faits d'agissements sexistes et sexuels, d'agressions sexuelles et de viols.

Pour rappel «*les agissements sexistes s'inscrivent dans un sexisme ordinaire qui se définit comme l'ensemble des attitudes, propos et comportements fondés sur des stéréotypes de sexe, et qui, bien qu'en apparence anodins, ont pour objet ou pour effet, de façon consciente ou inconsciente, d'infériorisier les femmes de façon insidieuse voire bienveillante […] Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant ou offensant* » extrait de la Loi relative au dialogue social au sein de l' entreprise du 17 août 2015.

L'étude relative au harcèlement et aux agressions sexuelles dans les lieux festifs menée par l'association *Consentis*, réalisée en 2018, admet que le sujet des violences sexuelles et sexistes en milieu festif reste une préoccupation majeure des organisateurs de fêtes et de responsable de lieux de diffusion. Les situations de harcèlement et/ou d'agression sexuelle ou sexiste sont en effet particulièrement fréquentes dans ces milieux. Parmi les données recueillies, 57% des femmes disent se sentir en insécurité seules dans un contexte festif et une femme sur six a été victime de harcèlement en lieu festif. Par ailleurs, l'étude révèle que deux personnes sur cinq ne réagissent pas

devant des cas d'agressions sexistes ou sexuelles. En conclusion, trois personnes sur cinq estiment que le harcèlement en milieu festif est présent ou très présent.
C'est pourquoi, il est primordial d'agir efficacement pour que chacune et chacun puisse s'amuser et se divertir, quand et comme elle ou il le souhaite, en toute sécurité, sans atteinte à sa dignité et sans risque.

3- Des messages clairs et efficaces aux jeunes pour les amener à vivre des relations aux autres sûres et respectueuses

Diffuser des messages par le biais de campagnes de communication sera approprié seulement si la cible est bien définie. Pour que les outils de communication trouvent un intérêt auprès de la jeunesse, il faut admettre que les jeunes ne composent pas un tout homogène. La jeunesse est plurielle ; elle correspond à une période de la vie, à un temps marqué par des bouleversements profonds, traversé par des expériences qui façonnent ces jeunes adultes, qui sont les acteurs de leur vie sociale.

a- Quelques pistes d'actions amorcées

S'appuyant sur la politique ministérielle, les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche ont, pour nombreux, mis en place des actions concrètes pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, notamment lors de soirées étudiantes, entre autres, pour éviter tout débordement lié à l'alcool : charte ou règlement intérieur, mise à disposition de couvercles anti-intrusion, surveillance extérieure, formation des élèves, des étudiants, du personnel, de responsables de bureau des étudiants, sensibilisation en réalité virtuelle...
Quelles que soit les actions menées, il apparait essentiel de communiquer pour faire de la prévention et rappeler qu'il est de la responsabilité de toutes et de tous d'agir ou de réagir ou de protéger.

b- Sensibiliser, communiquer, expliquer, prendre conscience, changer !

La mise à niveau des jeunes sur la nature de relations sûres et respectueuses est une base à ancrer. Faire prendre consciences des conséquences désastreuses causées par le harcèlement, les comportements sexistes et les agressions sexuelles peut être percutant. La non-banalisation doit devenir spontanée et inaltérable, pour chacun et chacune. Il reste utile de proposer des conseils pour agir et réagir, pour stopper les situations violentes naissantes, pour exprimer son non consentement et sa non tolérance.
Aller au contact des publics concernés, parler avec les jeunes qu'ils ou elles soient potentiellement victimes, témoins, facilitateurs ou auteurs de violences est plus que jamais nécessaire. La communication doit être pertinemment ciblée. Elle sera d'autant plus efficace qu'elle sera rappelée

régulièrement et qu'elle atteindra systématiquement de nouvelles personnes. Les jeunes ont leurs codes, leurs modes de consommation, leurs attentes et leurs besoins, qu'il faut connaitre pour élaborer une campagne de communication adaptée, adroite et efficace.
Les campagnes réalisées via des médias traditionnels ont un impact de transformation moindre. Alors que celles qui misent sur le principe de « viralité » ou sur le pouvoir de « popularité » rassemblent les conditions d'efficacité auprès des jeunes. On parle d'influenceurs ou de personnalités qui se démarquent, dans l'environnement des jeunes. Ils peuvent être au sein de l'école, du campus, des bureaux des étudiants ou actifs dans la vie universitaire de manière générale… Sans être connus à l'échelle nationale ou sur les réseaux sociaux, ils sont reconnus de leur entourage. Cette proximité renforce la capacité des autres jeunes à s'identifier à eux ou à elles.
Par conséquent et pour être perspicaces, les jeunes doivent être pleinement intégrés aux actions de communication, de la conception à la diffusion.

Pour réussir à réduire les faits de violences sexistes et sexuelles dans relations entre jeunes, l'objectif de la Mairie de Toulouse est d'agir en termes de **prévention primaire**. Bien en amont du traitement et de la sanction d'actes de violences, les actions visées par cet Appel à projets devront permettre une prise de conscience, impulser des changements de comportements et ne plus laisser place à de nouvelles agressions.

AXES DES PROJETS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Les projets seront de nature à proposer :

- des outils de communication qui s'inscrivent dans une démarche de responsabilisation. Ils pourront être variés (papier, numérique, audio, vidéo… et utilisables sur les réseaux sociaux) ;
- des outils de communication construits avec et pour les jeunes sur la base de relations « safe » et respectueuses ;
- des messages pouvant s'adresser tant à des victimes, qu'à des témoins, des auteurs ou des facilitateurs ;
- de la création d'un dialogue autour de ces questions entre jeunes et professionnels présents dans les contextes festifs ;
- de la mobilisation des organisateurs de temps festifs et des consommateurs de pratiques festives afin que toutes et tous se sentent concernés et prennent conscience des possibilités qu'offrent leurs lieux ou le contexte, pour sensibiliser les publics, être protégeant et prévenir les violences.
- de l'accompagnement à la prise de conscience sur la responsabilité de chacun et chacune à intervenir pour porter assistance à une victime de violences sexistes et sexuelles.

Une vigilance sera portée à :

- l'innovation en matière de stratégie, de partenariats, de supports, de messages …
- l'impact attendu sur un changement résolu des comportements.

CRITÈRES OBLIGATOIRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

1 - Le projet vise à agir sur les trajectoires de vie des femmes résidant à Toulouse (tous quartiers) ;

2 - Le projet devra mentionner la méthode utilisée auprès des publics et la conduite du projet ;

3- Les jeunes contribueront au projet, de la conception à la diffusion ;

4- L'action vise une amélioration évaluable et durable ; elle doit être novatrice ;

5 - La proposition doit s'inscrire dans, au moins, l'un des axes cités ci-dessus ;

6 - Seront retenus des projets innovants, reposant obligatoirement sur une collaboration partenariale entre différentes structures ;

7 - La structure mandataire doit être une association loi 1901 de plus de cinq ans d'existence ;

8 – L'attestation sur l'honneur doit être remplie et signée par chaque structure engagée dans le projet.

DOSSIER DE CANDIDATURE

1 – L'identité des structures partenaires du projet (ajoutez une feuille si nécessaire)

	Structure mandataire		**Structure partenaire**		**Structure partenaire**	
Nom						
Sigle/Abréviation						
Représentant légal						
Nom de la personne référente du projet						
Statut juridique						
Date de création						
Objet social						
Adresse du siège social (rue, code postal et ville)						
Site internet						
Téléphone fixe ou portable de la personne référente du projet au sein de l'association						
Courriel						
	F	H	F	H	F	H
Nombre d'adhérents						
Nombre de salariés						
Nombre de bénévoles						

2 – Votre projet :

Titre du projet

Problématique traitée

Enjeux visés

Objectif(s) à atteindre

Description détaillée du projet (concrètement, en quoi consiste votre ou vos actions)
Ajouter une fiche projet si nécessaire

Lieux de réalisation (secteur de Toulouse concerné, nom(s) du/des quartier(s), type de structure associée …)

Les bénéficiaires (nombre de personnes concernées, répartition femmes/hommes si action en mixité, tranche(s) d'âge ciblée(s), catégorie(s) socioprofessionnelle(s) ciblée(s)-*scolaires, étudiant·es, demandeurs·euses d'emploi, salarié·es ...* - secteurs de résidence des femmes/des hommes ...)

Moyens mobilisés pour la mise en œuvre (ressources humaines, financières, matérielles …)

.

Méthodes de mise en œuvre (démarche adoptée pour respecter les souhaits et avis des personnes, étapes à prévoir, méthode de mobilisation de partenaires, de ressources identifiées …)

Calendrier (phases de réalisation de votre projet, conception, mise en œuvre, aboutissement ; dates début et fin du projet, joindre un échéancier si possible)

Résultats attendus, quels impacts visez-vous ?

Impacts quantitatifs (combien de femmes ou de filles mobilisées et durablement investies - *présence régulière, participation à la réflexion, aux évènements, aux décisions, aux étapes, aux actions...*)

Impacts qualitatifs (comment ce projet va contribuer à …, quels freins devraient être levés ...)

Évolution ou développement de votre projet (Envisagez-vous un développement sur plusieurs années – *modalités d'essaimage, renouvellement de l'action, nouvelles tranches d'âges, nouveaux publics, nouveaux territoires …)*

3 – Votre projet, une idée neuve :

Projet innovant (démontrez que ce projet est nouveau pour Toulouse en matière de prévention et de lutte contre des violences sexistes et sexuelles chez les jeunes)

Les plus values de ce projet au regard des résultats attendus de cet appel à projets

La pérennisation de votre projet (indiquez ce qui permettra à votre projet de durer dans le temps)

4 – La dimension collective de votre projet :

L'engagement des partenaires du projet (présentez les personnes des associations qui participent à la mise en place du projet, précisez quel sera leur rôle et quelle(s) action(s) chacun aura à mener)

Les partenaires extérieurs - *collectivités, partenaires privés, etc.* - (précisez quels seront les partenaires éventuels mis à contribution et ce que vous attendez d'eux)

5 – Le financement de votre projet (précisez en quoi l'obtention éventuelle d'un soutien financier de la Mairie de Toulouse est indispensable à la réalisation de votre projet. Précisez si votre projet fait l'objet de cofinancement, si oui, lesquels et indiquez le montant demandé à la Mairie de Toulouse)

6 – Suivi et évaluation du projet :

Si votre projet est retenu, il pourra vous être demandé de participer à une réunion de suivi et de bilan de votre projet.

Les porteurs de projets s'engagent à réaliser et à remettre un **bilan écrit** à la fin du projet, selon leurs propres méthodes d'évaluation. Les **changements impulsés** pour les bénéficiaires seront mesurés et décrits.

La **plus value** apportée par le projet sera démontrée. Le **caractère innovant** de l'action menée sera explicité et valorisé. Les **enseignements** tirés de ce projet seront rédigés.

Chaque action menée devra obligatoirement décrire son impact sur les jeunes et démontrer sa contribution à la réduction des violences sexistes et sexuelles.

Enfin, des **éléments quantitatifs genrés** seront fournis.

Dupliquer cette feuille si nécessaire

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

de chaque structure partenaire du projet

Je, soussigné, M./ Je, soussignée, Mme : .....

représentant légal de la structure.....

déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Date : Signature et tampon :

Je, soussigné, M./ Je, soussignée, Mme .....

représentant légal de la structure.....

déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Date : Signature et tampon :

Je, soussigné, M./ Je, soussignée, Mme . .....

représentant légal de la structure .....

déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Date : Signature et tampon :

MODALITÉS D'ENVOI

(1) Envoyer le dossier de candidature renseigné par email à l'adresse suivante :
mission.egalite@mairie-toulouse.fr

jusqu'au **Dimanche 16 octobre 2022 (inclus).**

(2) Joindre à cet envoi :

- le budget prévisionnel du projet détaillant la répartition financière pour chaque structure partenaire et indiquant clairement la part de financement demandée à la Mairie de Toulouse (si-cofinancement)
- un devis (libellé à l'attention de la Mairie de Toulouse-Mission égalité diversités) équivalent au montant demandé à la Mairie de Toulouse, établi par la structure mandataire ;
- vos éventuelles feuilles annexes (fiche projet supplémentaire, échéancier, fiche identité des structures partenaires ou attestation sur l'honneur si nécessaire…)

Sans dossier de candidature dûment rempli, complété de l'ensemble des pièces jointes demandées ci-dessus, votre candidature sera considérée incomplète et ne sera pas étudiée.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter
Madame Sylvie Froidefond, chargée de mission à l'égalité entre les femmes et les hommes, pour la Mairie de Toulouse : 05 81 91 79 60 ou sylvie.froidefond@mairie-toulouse.fr